

Fiscalité : le mode de calcul présumé des géants du Net

Description

Ancien secrétaire d'État au numérique, député LREM du 19^e arrondissement de Paris, Mounir Mahjoubi publie une note chiffrée sur l'ampleur de détournement fiscal opéré par les Gafam.

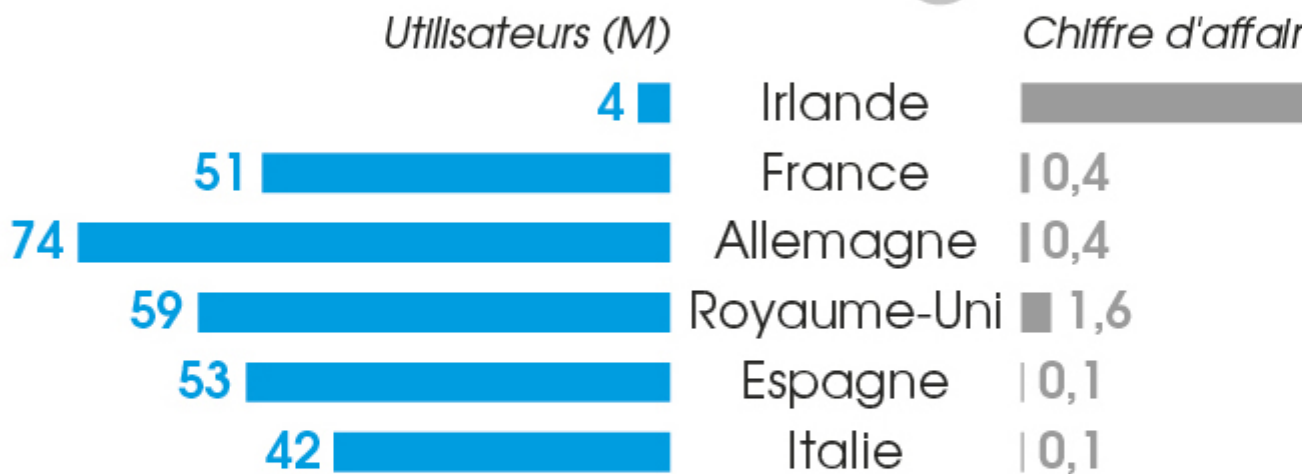
Les groupes internet américains persistent à ne déclarer en France que des revenus très inférieurs à ceux engendrés par leur activité réelle sur le territoire. Le fait est connu. Intitulée « Les hackers de la fiscalité », la note d'analyse signée par Mounir Mahjoubi donne la mesure de l'optimisation fiscale pratiquée par les Gafam :

- un chiffre d'affaires divisé par 4 : 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires déclarés par les Gafam en 2018 au lieu de 14,9 milliards ;
- un impôt divisé par 9 : 130 millions d'euros versés au titre de l'impôt sur les sociétés en 2018 au lieu de 1,16 milliard d'euros ;
- un taux d'imposition effectif de 4 % pour les Gafam : 1 milliard d'euros de manque à gagner pour l'État (6 % pour Amazon, 10 % pour Facebook, 22 % pour Alphabet, 31 % pour Apple et 32 % pour Microsoft) ;
- des filiales irlandaises et luxembourgeoises où est comptabilisée la majeure partie des ventes réalisées en France ;
- l'impôt consolidé des Gafam est inférieur à celui des entreprises du CAC 40 (12 % pour Google en 2018 contre 34 % pour Hermès, 29 % pour LVMH ou 25 % pour l'Oréal.)

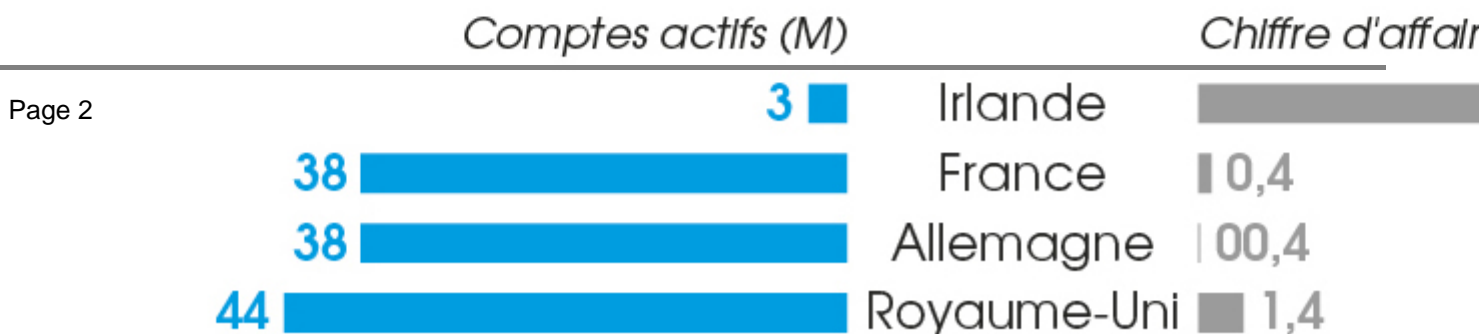
Chiffres d'affaires déclarés et usages dans six pays européens

Année 2018 ou dernière année disponible.

Google



facebook



Comme le montre le graphe ci-contre, Facebook a déclaré un chiffre d'affaires en Irlande de 18,7 milliards d'euros alors que le réseau social y dénombre seulement 3,1 millions de comptes actifs. Paradoxalement, Facebook totalise 38 millions d'utilisateurs en France, pays où son chiffre d'affaires déclaré équivaut à 389 millions d'euros en 2018. Google, quant à lui, annonce un chiffre d'affaires par internaute en Irlande 932 fois supérieur à celui réalisé en France. Netflix, pour sa part, ne déclare aucune vente d'abonnement à son service de vidéo à la demande en France, donc aucun bénéfice imposable, parce que son siège social n'est pas en France.

Selon le député Mounir Mahjoubi, les réformes en cours manquent d'ambition. La France a pris les devants en choisissant d'instaurer une taxe Gafa dans l'attente que les pays de l'OCDE se mettent d'accord sur des règles fiscales communes, tandis que les paradis fiscaux européens – l'Irlande, le Luxembourg, Malte, Chypre et les Pays-Bas – empêchent toute collaboration étroite destinée à lutter contre le détournement fiscal.

« *Les géants du numérique exploitent au mieux les asymétries de législations entre les pays. Ils jouent de leur poids pour favoriser l'adoption de règles à leur avantage et tissent des réseaux de filiales par lesquelles transitent leurs bénéfices* », explique l'auteur qui exhorte le Parlement à obtenir la transparence des comptes des géants du numérique comme de l'État.

Source :

- « Les hackers de la fiscalité » note d'analyse, Mounir Mahjoubi, medium.com, 25 septembre 2019.

Categorie

1. Economie

date créée

27 novembre 2019

Auteur

françoise